

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDE POUR LA RÉOUVERTURE DE LA GRANDE CEINTURE

(SMERGC)



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2008**

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| 1° Présentation du Syndicat | 2 |
| A - Composition..... | 2 |
| B - Durée | 2 |
| C - Objet | 2 |
| 2° Activité administrative du Syndicat | 3 |
| A - Le Comité Syndical | 3 |
| B - Le Bureau..... | 4 |
| C - Le renouvellement du Comité Syndical en 2008 | 4 |
| 3° Vie financière du Syndicat..... | 4 |
| D - Le Compte Administratif 2008 | 4 |
| E - Cotisations des communes et du Conseil Général | 5 |
| 4° Aspects particuliers de l'année 2008 | 5 |
| A - La réouverture de la ligne de Grande Ceinture | 5 |
| B - Le projet de Tangentielle Ouest..... | 5 |

Rapport établi par le Président de l'Établissement Public, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales transposant l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

1° Présentation du Syndicat

A – Composition

Le Syndicat est actuellement constitué du Conseil Général des Yvelines et de 17 communes : Achères, Bailly, Chambourcy, Chavenay, Conflans-Sainte-Honorine, Feucherolles, Fourqueux, l'Étang-la-Ville, Maisons-Laffitte, Mareil-Marly, Noisy-le-Roi, Poissy, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'École, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Nom-la-Bretèche et Versailles.

B – Durée

Le Syndicat a été créé pour une durée initiale de 5 ans à compter du 27 décembre 1989. Il a été renouvelé pour une nouvelle période de 5 ans en 1994.

Par arrêté en date du 28 février 2000, Monsieur le Préfet des Yvelines a entériné la décision prise en Comité Syndical le 17 novembre 1999 ; désormais « le Syndicat est institué pour une durée correspondant à la réalisation de son objet ».

C – Objet

Sur le même principe, l'objet du Syndicat a été précisé.

L'article 2 était libellé ainsi : « Le Syndicat a pour objet de promouvoir et d'accélérer la réouverture au trafic voyageurs de la ligne S.N.C.F. Grande Ceinture Ouest dans l'ensemble du Département des Yvelines.

Il procède, à cet effet, à toutes les études techniques nécessaires, en complément de R.F.F., S.N.C.F., ainsi que des autres organismes intéressés.

Il s'associe à l'examen et au suivi des dossiers constitués par les différentes parties concernées ».

En fin d'année 1999, le Syndicat avait délibéré pour modifier ses statuts ; il s'agissait de prolonger sa durée, de redéfinir son objet, d'élargir la composition de son Bureau et de compléter l'article sur la participation des communes membres et du Conseil Général.

Une nouvelle modification des statuts s'est avérée nécessaire, pour tenir compte de l'adaptation de l'objet du Syndicat. En effet, la réouverture de la ligne GCO au trafic

voyageurs devenait trop restrictive eu égard aux enjeux que représentent l'éventualité du trafic fret et le projet de Tangentielle pour les communes.

Cette décision a été prise en Comité Syndical le 18 octobre 2001.

Après délibération des collectivités concernées, Monsieur le Préfet des Yvelines a entériné cette modification par arrêté en date du 7 mai 2002.

L'objet du Syndicat est désormais défini comme suit :

1°) La ligne de Grande Ceinture Ouest

Le Syndicat a pour objet de promouvoir et d'accélérer la réouverture au trafic voyageurs de la ligne SNCF Grande Ceinture Ouest dans l'ensemble du Département des Yvelines. Il procède, à cet effet, à toutes les études techniques qui lui paraissent nécessaires, en complément de RFF, SNCF, ainsi que des autres organismes intéressés. Il s'associe à l'examen et au suivi des dossiers constitués par les différentes parties concernées.

2°) La Tangentielle Ouest-Sud

Le Syndicat a également pour objet de participer au projet de réouverture de la Tangentielle Ouest-Sud, tant au trafic voyageurs qu'au trafic fret, dans le Département des Yvelines.

À ce titre, il procède à toutes les études qui lui paraissent nécessaires et fait les interventions nécessaires pour protéger l'environnement et limiter au maximum les nuisances, notamment phoniques.

2° Activité administrative du Syndicat

A – Le Comité Syndical

En 2008, il s'est réuni à 6 reprises :

- le 4 février 2008, pour le Débat d'Orientation Budgétaire 2008 et en questions diverses la présentation du dossier relatif à la plate-forme multimodale,
- le 18 février 2008, séance sans quorum, un point est fait sur la prolongation de la GCO.
- le 25 février 2008 pour le Compte Administratif 2007, le compte de gestion 2007, l'affectation du résultat comptable 2007, le vote du Budget Primitif 2008, et en questions diverses un point sur la participation du Conseil Général et du Conseil Régional sur les prolongements de la GCO jusqu'aux villes nouvelles ainsi que le projet EOLE ainsi qu'une intervention du collectif Grande Ceinture,
- le 24 avril 2008, pour l'installation du nouveau Comité Syndical et l'élection des membres du bureau,
- le 15 décembre 2008, séance sans quorum, un point est fait sur la Tangentielle.,
- le 22 décembre 2008, pour l'indemnité de conseil au receveur du Syndicat, la délégation du Comité Syndical au Président et au Bureau, le règlement intérieur du Comité Syndical, les indemnités de fonction au Président et aux vice-

Présidents, la tangentielle ouest (phase concertation), la décision modificative n° 2 et en questions diverses le projet tram-train.

B – Le Bureau

Il ne s'est pas réuni en 2008.

C – Le renouvellement du Comité Syndical en 2008

Suite aux élections municipales de mars 2008, de l'installation du maire et de ses adjoints dans chaque commune, les délégués aux différentes instances de coopération intercommunale ont été désignés par délibération de chaque Conseil Municipal.

Les statuts du SMERGC précisent, en son article 6, que le Bureau Syndical est composé, outre son Président, de quatre Vice-Présidents et huit membres, pris pour moitié parmi les conseillers généraux et pour moitié parmi les délégués des conseils municipaux.

Après avoir élu, en son sein, Monsieur Jean-Yves BOUHOUD, (Maire de l'Etang-la-Ville) comme Président, le Conseil Syndical a procédé à l'élection des autres membres du bureau ainsi constitué :

- Premier Vice-Président : Monsieur Maurice SOLIGNAC (Conseiller Général).
- Deuxième Vice-Président : Monsieur Michel COLIN (Conseiller Général).
- Troisième Vice-Président : Monsieur Daniel ALLO (Maire Adjoint de Mareil-Marly).
- Quatrième Vice-Président : Monsieur Alain OUTREMAN (Maire d'Achères)

Et huit membres :

- Monsieur Bertrand DEVYS (Conseiller Général).
- Monsieur Philippe ESNOL (Conseiller Général).
- Monsieur Jean-François RAYNAL (Conseiller Général).
- Monsieur Daniel LEVEL (Conseiller Général),
- Monsieur Emmanuel LAMY (Maire de Saint-Germain-en-Laye).
- Monsieur Bernard DEBAIN (Maire de Saint-Cyr-L'École).
- Madame Manuelle WAJSBLAT (Maire Saint-Nom-la-Bretèche).
- Monsieur Mohamed BOUZNADA (Maire Adjoint Poissy).

3°- Vie financière du Syndicat

D – Le Compte Administratif 2008

L'exécution de l'exercice 2008 fait ressortir les résultats suivants :

- **dépenses** : **27 350,61 €** dont 15 394,35 € de frais de personnel, et 11 492,66 € subvention versée pour étude,
- **recettes** : **62 901,76 €** dont **45 317,65 €** d'excédent antérieur reporté et 5 746,33 € de participation du Conseil Général pour la subvention d'étude,
- **excédent de fonctionnement** : **35 551,15 €**

cet excédent a été repris en section de fonctionnement du Budget Primitif 2009.

E – Cotisations des communes et du Conseil Général

Le SMERGC n'a pas appelé de cotisation auprès de ses communes membres ainsi qu'auprès du Conseil Général en 2005, 2006, 2007. En 2008, une légère participation a été appelée à raison de 0,02€ par habitant, le Conseil Général apportant l'équivalent aux communes soit 5 914,58 €. Les dépenses de fonctionnement, modestes, ont été financées par l'excédent antérieur reporté.

4°- Aspects particuliers de l'année 2008

A – La réouverture de la ligne de Grande Ceinture

La ligne GCO a ouvert officiellement le 12 décembre 2004. La question de la tarification différente sur la ligne, où l'on passe de zone 4 en zone 5, n'est pas résolue,

Le prolongement de cette ligne s'inscrit désormais dans la perspective de la Tangentielle Ouest.

B – Le projet de Tangentielle Ouest

Depuis la délibération du 10 décembre 2002, la Tangentielle a été séparée en 2 tronçons, la Tangentielle Ouest (d'Achères à Versailles) et la Tangentielle Sud (de Versailles à Melun)

La commission de suivi, initiée par le STIF, qui pilote les projets de transports en Région Ile-de-France, a approuvé, lors de sa réunion du 26 mai 2005, le projet préparé par le bureau d'études INGEROP, mandaté à cet effet.

Ce projet se présente sous la forme suivante :

- une 1^{ère} étape qui consiste à prolonger GCO vers le sud de Noisy-le-Roi jusqu'à Saint-Cyr l'École RER et vers le nord de Saint-Germain-en-Laye GC jusqu'à Saint-Germain-en-Laye RER en solution tram-train,
- une seconde étape vers le nord soit vers Poissy et Achères RER ainsi qu'un prolongement en direction de Versailles au-delà de Saint-Cyr l'École.

Dans cette perspective, le STIF a préparé, en début d'année 2006, un « dossier d'objectifs et de caractéristiques principales » à soumettre à la Commission Nationale du Débat Public. Le Comité du SMERGC s'est réuni spécialement le 22 juin 2006 pour pouvoir donner son avis avant la réunion du Conseil d'Administration du STIF du 5 juillet 2006. À l'unanimité les communes ont confirmé leur accord sur ce projet.

Compte tenu de l'ensemble des contraintes, techniques, administratives et financières de ce projet, le calendrier annoncé serait le suivant :

- 1^{ère} étape : horizon 2012,
- 2^{ème} étape : ensuite, sans précision pour l'instant.

Pour cette raison le Comité Syndical a adopté une motion, le 8 novembre 2007, pour solliciter l'inscription, dans le contrat de plan État/région 2007/2013, des études préalables à la mise en œuvre de cette seconde phase.

Afin de tirer rapidement parti de la ligne GCO et compte tenu des coûts annoncés sur les différentes solutions de prolongement de la Tangentielle Ouest il est apparu que certaines solutions transitoires pourraient donner une viabilité économique à GCO sans hypothéquer l'avenir :

- au sud, création d'une ligne bus reliant Noisy-le-Roi à Saint-Cyr, en empruntant en partie une voie propre SNCF,
- au nord, aménagement des lignes de bus pour desservir la gare de Saint-Germain Grande Ceinture, directement vers Poissy et Achères.

Ces propositions sont toujours en phase études et le SMERGC est hésitant face à ces propositions, craignant qu'elles ne remettent en question la réalisation du réseau lourd.

Si des crédits restaient à trouver, il s'avère qu'un financement croisé entre le Conseil Général et le Conseil Régional permettra d'investir 200 millions d'€uros. Des études substantielles vont donc être lancées. Elles comprendront les études préalables mais également la mise en route de la GCO. Il ne restera à la charge des communes que des études complémentaires et ponctuelles notamment sur l'impact local.

Le Conseil Général est maintenant fortement impliqué, notamment sur le point de jonction de la radiale et de la tangentielle au niveau de la gare de Saint-Nom-la-Bretèche.

En outre, il convient de prendre en compte l'évolution des projets comme le grand Paris ou encore le projet EOLE (Est Ouest Liaison Express) qui ira jusqu'à Mantes en passant par le bassin de Conflans-Sainte-Honorine.

Ce qui semble prévaloir dans cette nouvelle orientation c'est la nécessité de relier les circulations entre les OIN (Opération d'Intérêt national) de la vallée de la Seine et du Plateau de Saclay. Le projet du Port Autonome de la Ville de Paris, en limite d'Achères et de Conflans semble également pris en compte dans ces nouvelles décisions.



Le problème du fret

La possible utilisation de la Tangentielle pour faire passer du trafic de « fret » a suscité l'opposition déterminée des populations et des élus des communes concernées.

RFF a confirmé que, même si GCO pouvait être utilisée comme ligne de secours en cas de besoin, le ballast mis en place ne permet pas techniquement le passage de fret lourd.

D'autre part, le lien des deux Tangentiennes à Versailles étant hautement hypothétique, l'intérêt du fret reste donc très local.

Pour autant ce sujet demeure source d'inquiétudes pour les riverains et pour les élus. Il semblerait que, faute de négociation sur ce problème de fret, la rentabilité économique de la ligne reste très hypothétique et freine la réalisation de la Tangentielle.

Parallèlement à l'action des élus et du Syndicat, un collectif « Grande Ceinture » s'est monté pour faire entendre la voix des riverains, là aussi contre le fret mais essentiellement pour que le projet prenne en compte les populations concernées et respecte leur environnement.

En conclusion, les communes des Yvelines sont donc toujours dans l'attente de la réalisation de ces projets.

Lors d'un prochain Comité, les représentants de RFF, SNCF et du STIF seront invités à présenter l'avancée des projets en cours.

